



Gérez vos comptes,
vos cartes et vos transferts...
avec votre smartphone.

Téléchargement sur



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



www.boa.togo.com



www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0650 du 29 Avril au 05 Mai 2025 - Prix : 250 F CFA

POLITIQUE-V^{EME}-REPUBLIQUE-MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS

INDÉPENDANCE DU TOGO :

UN IMPRESSIONNANT DÉFILÉ



**MILITAIRE ET
CIVIL PRÉSIDÉ**

**P.3 PAR FAURE
GNASSINGBÉ**



LA SEMAINE "SAINTE"

P.3

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones

yas.tg

#Alèz



yas

600F

700Mo

3 jours

*909*216#



<https://togo.coris.bank>

**CHAQUE MÉTIER EST ESSENTIEL
CÉLÉBRONS LE TRAVAIL**



EDITO

PRIVILEGIER LES CRITIQUES CONSTRUCTIVES

Notre société d'aujourd'hui est un fourre-tout. Un nid du bien et du mal. Une société qui transforme et métamorphose l'humain ; Un persévérant travail sur soi n'est-il pas recommandé ? Pourrions-nous nous départir des critiques venant de toute part, constructives ou non ?

Pour mener cette réflexion, nous nous servons de Lao Tseu qui affirme : " L'homme de bien n'exige pas de l'autre qu'il soit parfait. Il l'aide à accomplir ce qu'il a en lui de meilleur ".

Que devons-nous comprendre de cette pensée de Lao Tseu ? Evidemment les personnes perfectionnistes ont tendance à avoir une faible estime d'elles-mêmes, car elles prennent les critiques personnellement.

Cependant, les critiques constructives qui peuvent nous aider à apprendre et à grandir sont importantes. Essayez de reconnaître qu'une critique saine peut être utile et qu'elle est normale, car elle peut nous permettre de faire mieux. Les erreurs ou les faux pas sont parfaitement normaux en cours de route.

Persévérons tout simplement et privilégions les critiques constructives. Nous en avons absolument besoin.

Crédo TETTEH



Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
23 Rue Formatec, Agoè-Cacavéli
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Publication :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos : KEKERE Razak
Impression : Saint Louis
Tirage : 2.500 exemplaires
Logistique : Dodo Abalo (90 97 52 56)

ARTISANAT :

LE MIATO 2025 BAT SON PLEIN AU CETEF

Mme Victoire Tomégah-Dogbé, premier ministre du Togo, a officiellement lancé la quatrième édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (MIATO) ce vendredi 25 avril 2025 au cours d'une cérémonie festive mettant en valeur le riche patrimoine artisanal africain et en particulier du Togo.

" La protection des œuvres artisanales : enjeux et défis ", est le thème retenu pour cette édition qui va bien au-delà d'un simple marché.

C'est un véritable carrefour culturel et économique qui célèbre le savoir-faire ancestral, tout en sensibilisant à la nécessité de préserver ce patrimoine vivant. Le MIATO constitue une plateforme essentielle pour les artisans. Elle leur permet non seulement d'exposer et de vendre leurs créations, mais aussi de nouer des contacts, de partager leurs expériences et de s'outiller contre les menaces que sont la contrefaçon, le plagiat et le manque de protection juridique.

Dans son discours de circons-



Ouverture officielle de l'édition 2025 de MIATO

tance, le ministre togolais de l'Artisanat, Kossivi Hounakey, a souligné la pertinence du thème retenu dans un contexte de mondialisation, marqué par la libre circulation des biens, le développement du commerce en ligne et l'émergence des industries culturelles. Selon lui, les œuvres artisanales, qui sont les reflets fidèles de l'identité culturelle des peuples, doivent être défendues contre l'uniformisation culturelle et les atteintes à la propriété intellectuelle.

Issa Mohamed, représentant de l'Union Régionale des Chambres de Métiers (URCM), souligne que les créations artisa-

nales " sont bien plus que de simples objets : elles incarnent notre culture, notre mémoire et notre âme collective ". Il a exprimé sa gratitude envers les autorités togolaises pour leur soutien constant aux artisans, tout en saluant la participation de plusieurs pays frères, dont le Burkina Faso, invité d'honneur de cette édition.

Le ministre burkinabè de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, M. Gilbert Ouédraogo, à la tête d'une importante délégation composée d'administrateurs, d'artisans et d'acteurs culturels, a exprimé sa reconnaissance aux autorités togolaises pour l'excellence des

relations bilatérales. Il a invité le public à découvrir, lors du jour d'honneur dédié au Burkina Faso, des produits emblématiques tels que le Faso Dan Fani, le Kôkô Dunda, le chapeau de Saponé, ainsi que de nombreuses créations en bois sculpté, en cuir, etc., porteurs de l'identité burkinabè.

Le MIATO 2025 offre ainsi un espace unique d'exposition, d'échanges et de réseautage entre artisans, investisseurs, collectionneurs et professionnels venus d'horizons divers. Des activités culturelles, des concerts, ainsi que des services administratifs (établissement de cartes d'identité et d'actes de naissance) sont également prévus pour les participants issus du secteur.

Le comité d'organisation compte sur la population togolaise pour son attachement à la chose artisanale pour faire massivement le déplacement du CETEF pour découvrir le génie créateur de l'art africain. Il rappelle que l'entrée est totalement libre et gratuite.

Dodo ABALO

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ENTREPRENEURS : La CCI-T et le CJET signent un protocole d'accord

Une cérémonie de signature de protocole d'accord, a eu lieu ce vendredi 25 avril à Lomé, entre la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-T) et la Confédération des Juniors Entreprises du Togo (CJET). Désormais, avec cette convention, les jeunes entreprises membres de la CJET pourront bénéficier des expertises des experts de la Chambre consulaire pour, d'abord, se structurer, et ensuite profiter des opportunités et encadrement nécessaires pour grandir et devenir de grandes entreprises.

Avec la mesure historique des 20% des marchés publics réservés aux jeunes et femmes entrepreneurs, la présidente du CJET note qu'une brèche d'espérance a été ouverte depuis 2018 par le Chef de

l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé. Cette volonté forte, saluée avec espoir, devrait être saisie comme la balle au bond. Mais comment ? Ce qui a conduit en 2022 à la création de la Confédération après moult activités, notamment des journées de jeunes et femmes entrepreneurs, et des programmes carrefour jeunes.

Avec la signature de ce protocole d'accord entre la Chambre consulaire et la CJET, c'est une nouvelle page de l'économie togolaise qui s'écrit. " Une nouvelle étape vient d'être franchie pour enrichir l'écosystème entrepreneurial national ", a indiqué la présidente de la Confédération, Mme Medissa Sama. Elle a saisi l'occasion pour inviter la jeunesse à ne pas être " spectatrice ", mais " partenaire, actrice et porteuse d'avenir ".



Photo de famille



Signature du protocole d'accord

" (...) nous nous sommes rendus compte que trop d'entreprises meurent parce qu'elles n'ont pas assez d'accompagnement, de structuration, d'opportunités concrètes durables pour leur permettre de passer le cap des premières cinq années. Nous avons donc apprécié la vision des responsables de la CCI-Togo, qui très tôt, ont compris qu'il fallait faciliter un accompagnement plus personnalisé, une meilleure structuration et de meilleures opportunités aux entreprises juniors, afin de leur donner la chance de devenir de grandes entreprises susceptibles de contribuer au PIB de notre pays ", a souligné Mme Medissa Sama, relevant ains l'énorme bien que ce protocole fait aux jeunes entreprises.

Pour le président de la Chambre consulaire, Dr Kwassi Symenouh, il

s'agit d'une main tendue qui répond à un réel besoin pour les jeunes entreprises qui ont besoin de soutien, d'expertise pour croître.

Il a, avec une belle touche d'humour, conseillé quatre choses essentielles aux jeunes entreprises. Conclure, une convention. L'Enrichir, en appelant les parties à assumer ses droits et obligations pour faire vivre la convention. Mais aussi, aboutir, qui fait appel à l'atteinte des objectifs assignés avant la signature de la convention. Et enfin, grandir qui suppose sortir des sentiers battus, notamment asseoir une entreprise. " Au bout de cinq ans, avec le coaching de la Chambre, les jeunes entreprises doivent pouvoir porter le statut de grandes entreprises ", a conclu le président de la CCI-T.

JP Bawéla

POLITIQUE-V^{EME}-REPUBLIQUE-MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS :

LA SEMAINE " SAINTE "

Depuis quelques semaines, les supputations vont bon train. Les Togolais attendent de connaître le prochain Président de la République (PR) et également le Président du Conseil (PC).

Conformément aux dispositions de la Loi N°2024-005 du 06 Mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise, le Parlement et le Sénat se réunissent en Congrès pour notamment procéder à l'élection du Président de la République.

Par Crédo TETTEH

" Le Président de la République est élu par le Parlement réuni en Congrès. Les candidats à la fonction de Président de la République sont présentés par les groupes parlementaires régulièrement constitués à l'Assemblée nationale. L'élection du Président de la République a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. A défaut, le scrutin est repris. Après le troisième (3^e) tour de scrutin, le Président de la République est élu à la majorité simple des parlementaires votants..." stipule l'article 35 de la Constitution.

Pour ce qui concerne de la désignation du Président du Conseil, c'est l'article 47 qui en fait cas. " Le chef du parti majoritaire ou le chef du premier parti de la coalition jouissant d'une majorité à l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives et après la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle devient Président du Conseil " dit l'article 47 en son alinéa premier.

Plus loin, le même article en ses alinéas 2 et 3, stipule que " Le parti majoritaire ou la coalition de partis majoritaire transmet par écrit au bureau de l'Assemblée nationale, le nom du Président du Conseil ainsi désigné. Le Président de l'Assemblée nationale prend acte de cette désignation, en informe sans délai les députés réunis en séance plénière et saisit la Cour constitutionnelle pour la prestation de serment du Président du Conseil désigné ".

Ainsi décrits les modes d'élection du Président de la République (PR) et de désignation du Président du Conseil (PC), place maintenant à l'attente qui pour certains, constitue un précieux moment de pression et de nuits sans sommeil.

Cette nouvelle semaine est à assimiler à une semaine " sainte " sur un plan purement religieux car les politiques et le Peuple togolais verront leurs attentes comblées avec des noms et des visages aux poste de Président de la République et du Président du Conseil.

Les conditions à remplir par les candidats aux fonctions de Président de la République

Selon l'article 36 de la Constitution, le candidat aux fonctions de Président de la République doit : " être exclusivement de nationalité togolaise de naissance ; être âgé d'au moins cinquante (50) ans révolus à la date du dépôt de la candidature ; jouir de tous ses droits

civiles et politiques ; présenter un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour Constitutionnelle ; résider sur le territoire national depuis douze (12) mois au moins ".

Il faut ajouter que l'alinéa 2 de l'article 36 stipule que " La fonction de Président de la République est incompatible avec l'exercice de toute autre fonction publique élective, de tout emploi public et de toute activité professionnelle ".

Les critères de désignation du Président du Conseil

Pour être désigné à la Présidence du Conseil, l'article 48 de la Loi N°2024-005 du 06 Mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise, en son alinéa premier, il faut : " être exclusivement de nationalité togolaise de naissance ; être âgé de quarante (40) révolus à la date de désignation ; jouir de tous ses droits civils et politiques ; présenter un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle ; résider sur le territoire national depuis douze (12) mois au moins ".

Ce qu'il faudra également retenir de l'article 48 en question est que " Si le Président du Conseil est membre de l'une des chambres du Parlement, il en démissionne dès sa désignation ". Une disposition qui cloue le bec à certains esprits dirigés qui intoxiquent depuis le vote de la nouvelle Constitution que le Président du Conseil devrait obligatoirement être un élu. Ce qui juste-

ment sera en contradiction avec l'alinéa 3 de l'article 48 qui précise qu'il devra démissionner s'il était membre de l'une des chambres du Parlement. Trêve de bavardage donc.

Des attributions du Président de la République

Les articles 40, 41 et 42 règlent le souci des attributions du Président de la République.

Selon l'article 40, " Le Président de la République est le chef de l'Etat. Il est le symbole de l'unité nationale ". L'article 42 de la Constitution stipule que le Président de la République " accrédite les ambassadeurs nommés en conseil des ministres ; reçoit et accueille formellement les ambassadeurs et envoyés spéciaux acceptés et accrédités par le gouvernement après qu'ils ont été dûment autorisés ; reçoit au moins deux (02) fois par an le Président du Conseil pour être informé de l'état de la nation et sur un ordre du jour établi par le Président du Conseil. Une délégation représentant les chefs traditionnels assiste à l'une de ces deux (02) rencontres annuelles ; décerne les décorations de la République ".

Notons tout de même que l'article 44 précise que " Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat ".

Des attributions du Président du Conseil

A ce stade, c'est l'article 50 qui détaille les attributions du Président



du Conseil, chef du gouvernement. Ainsi donc, le Président du Conseil " préside les conseils des ministres ; est le chef suprême des armées ; dispose de l'administration, exerce l'autorité, le commandement sur les forces armées et les forces de sécurité ; détermine et conduit la politique de la nation ; définit la politique étrangère et représente l'Etat dans la conduite des relations internationales ; assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire ; nomme aux emplois civils et militaires ; accorde la grâce dans les cas individuels et commue les peines dans les conditions prévues par une loi organique ".

Dans les attributions du Président du Conseil, il est impérieux de savoir que l'article 51 de la Loi N°2024-005 du 06 Mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise, en son alinéa premier, confère à ce dernier le pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale. " Le Président du Conseil prononce la dissolution de l'Assemblée nationale après consultation de son Président. Il en informe le Président

de la République " précise la loi.

Des dispositions transitoires et finales

C'est bien à ce niveau que se justifie cette semaine " sainte " ou cruciale dont nous parlons. Tout devra se faire au plus tard le 06 Mai 2025. Comme stipulé dans l'article 95 de la Constitution : " Les institutions de la République prévues par la présente Constitution sont mises en place dans un délai n'excédant pas douze (12) mois à compter de la date de son entrée en vigueur ". En français facile, nous devons obligatoirement connaître et le nouveau Président de la République et le Président du Conseil, cette semaine, c'est-à-dire avant le Mardi 6 Mai 2025.

Comme quoi, " les citoyens ont le devoir sacré de respecter la Constitution ainsi que les lois et les règlements de la République " selon l'article 22 de la Déclaration solennelle des droits et devoirs fondamentaux des personnes et des citoyens, annexée à la Constitution en vigueur. Faute de quoi, la force sera à l'application de la Loi.

Indépendance du Togo :
Un impressionnant défilé militaire et civil présidé par Faure Gnassingbé

27 avril 1960-27 avril 2025. Il y a 65 ans jour pour jour, le Togo accède à la souveraineté internationale. Dans une ambiance de grande mobilisation populaire, les Togolais ont célébré cet anniversaire de l'indépendance du pays.

A cet effet, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a présidé un impressionnant défilé militaire, paramilitaire et civil, au cours duquel différents groupes ont démontré leur attachement aux valeurs républicaines et au patriotisme. Le chef de l'Etat était entouré pour la circonstance, des membres du gouvernement, des présidents des institutions et de plusieurs personnalités diplomatiques, politiques, militaires, administratives, traditionnelles et religieuses.

A son arrivée sur les lieux des manifestations à la Place des fêtes de Lomé2, le Président de la République, chef des armées a été accueilli avec les honneurs militaires au cours d'une prise d'armes avec la revue des troupes et l'hymne national " Terre de nos aïeux ". Après ce cérémonial protocolaire



Le Président Faure Gnassingbé



Une vue de l'assistance lors du défilé

qui traduit l'engagement et la loyauté des forces de défense et de sécurité, en symbiose avec les couches socioprofessionnelles, l'assistance a suivi avec intérêt les prestations des différents corps des Forces armées togolaise (FAT) et de sécurité : terre, air, mer, gendarmerie, sapeurs-pompiers, police, douanes, eaux et forêt et écoles de formation militaire.

A l'issue de ce défilé militaire et paramilitaire fortement ovationné, le chef des armées a adressé ses vives félicitations aux troupes, pour la bonne tenue et la parfaite organisation de cette parade.

Le passage des groupes organisés représentant toutes les régions du pays pour réaffirmer la cohésion nationale a donné un cachet particu-

lier à cette édition. Il en est de même pour les universités publiques et privées, l'Ecole nationale d'administration (ENA), les établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que les groupes folkloriques. Cette démonstration populaire reflète l'adhésion des institutions et des forces vives de la nation aux initiatives de développement économique, social et de consolidation de la paix et la stabilité au Togo, conformément à la vision du chef de l'Etat.

Parallèlement aux festivités qui se sont déroulées dans la capitale, des manifestations tout aussi significatives ont été également organisées dans les chefs-lieux des différentes régions et préfectures du

pays. Cet important défilé est le point culminant d'une série d'activités organisées à l'occasion de ce 65^e anniversaire de l'accession du Togo à la souveraineté internationale notamment l'inauguration et la pose de la première pierre de plusieurs infrastructures économiques, énergétiques et sanitaires.

A travers cette célébration, le peuple togolais a une fois de plus réaffirmé sa détermination de faire de l'indépendance du pays non seulement un devoir de mémoire pour célébrer les héros nationaux, mais aussi un instrument d'unité nationale et un catalyseur de progrès, dans le respect des principes de souveraineté.

Crédo TETTEH

Zozo

UMOA-TITRE : LE TRÉSOR PUBLIC TOGOLAIS A LEVÉ 22 MILLIARDS DE FCFA SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL



Le Trésor public togolais a bouclé avec succès, le vendredi 25 avril dernier, une nouvelle sortie sur le marché financier régional Umoa-Titre.

A la recherche de 20 milliards de francs CFA, via une émission simultanée de Bons Assimilables du Trésor (BAT) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT), le Trésor public togolais a retenu finalement 22 milliards FCFA.

Selon la fiche technique de l'opération, le Togo a collecté 10,5 milliards FCFA via les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) émises sur la maturité de 3 ans et assorties d'un taux d'intérêt fixe de 6,25 %. Dans le même temps, 11,5 milliards FCFA ont été mobilisés via les BAT émis sur la maturité de 350 jours aux taux d'intérêts multiples.

Les investisseurs ont proposé une enveloppe de 36,9 milliards de francs CFA, soit un taux de couverture de 184,88 %.

Notons que cette nouvelle sortie porte à quelque 165,5 milliards FCFA mobilisés par le pays sur le marché financier régional Umoa-Titre, ceci sur un objectif annuel de 332 milliards de francs CFA.

@macie.tg

OBSEQUES DU PAPE FRANÇOIS : LES ADIEUX DU PRÉSIDENT FAURE GNASSINGBÉ AU SOUVERAIN PONTIFE



Décédé le lundi 21 avril dernier après douze années de pontificat, le Pape François a eu droit, le samedi 26 avril, à des obsèques organisées sur la Place Saint Pierre de Rome. Environ 200.000 personnes ont assisté à cette messe d'inhumation, parmi lesquelles des dirigeants du monde dont Faure Essozimna Gnassingbé.

Jorge Mario Bergoglio devenu, en mars 2013, le 266ème Pape de l'Eglise catholique et le premier souverain non-européen de l'histoire, aura passé douze années de pontificat. Fauché à 88 ans d'un accident vasculaire cérébral (AVC), selon le Vatican, l'homme venait de sortir de plusieurs semaines d'hospitalisation pour une pneumonie, maladie respiratoire étant son talon d'Achille, le Pape François était apparu, très faible, le dimanche lors de la célébration de Pâques sur la Place Saint-Pierre au Vatican. Comme pour dire ses adieux aux fidèles chrétiens.

Le samedi 26 avril dernier, une messe de requiem, qui a eu plusieurs temps forts, a été organisée à la Place Saint Pierre de Rome.

Le doyen du collège des cardinaux, Monseigneur Giovanni Battista Re, qui a dirigé les offices, a déclaré que "le pape François n'a cessé d'élever la voix pour implorer la paix et appeler à la raison, à des négociations honnêtes afin de trouver les solutions possibles". Il a ensuite adressé "un salut respectueux et de vifs remerciements aux chefs d'Etat, aux chefs de gouvernement et aux délégations officielles venus de nombreux pays pour exprimer leur affection, leur vénération et leur estime envers le pape qui nous a quittés".

A l'annonce de son décès, le président togolais avait, dans un message, salué la mémoire d'un "artisan infatigable de paix, de justice et de fraternité, il laisse une empreinte profonde dans notre humanité".

@macie.tg

ECONOMIE :

Eximbank Chine, principal créancier de la dette commerciale (36,46%)

Selon le rapport annuel de la dette publique au 31 décembre 2024 publié par le ministère de l'économie et des finances, elle se chiffre à 4 217,73 milliards de FCFA, soit 69,16% du PIB.

Dette intérieure, dette extérieure

Il est indiqué que le stock de la dette intérieure se chiffre à 2 432,56 milliards de FCFA (39,91% du PIB) à fin décembre 2024, soit une diminution de 1,01% par rapport à son niveau à fin 2023 imputable à la hausse de la mobilisation des titres publics. Sur la période de 2022 à 2024, la mobilisation des titres publics est passée de 445,20 milliards de FCFA en 2020 à 486,77 milliards de FCFA en 2024. Il faut noter que les bons du Trésor infra annuel se chiffrent à 163,362 milliards de FCFA.

Quant à l'encours de la dette extérieure, il se chiffre à 1 785,17 milliards de FCFA (29,27% du PIB) contre 1 431,68 milliards de FCFA (25,74% du PIB) en 2023. Cette variation est la résultante des tirages pour 2411,20 milliards de FCFA, des remboursements pour 113,28 milliards de FCFA, des autres ajustements antérieurs (30,40 milliards de FCFA) et des fluctuations de taux de change (25,16 milliards de FCFA).

Selon le rapport, la dette extérieure à fin décembre 2024 représente 42,3 % du portefeuille de la dette publique. L'encours de la dette extérieure est composé de 63,17% des engagements envers les créanciers multilatéraux, 31,81% envers les commerciaux et de 5,03% envers les bilatéraux. L'encours de la dette extérieure est composé de 24% de dettes libellées en



Vue partielle du Centre administratif des services économiques et financiers (CASEF)

FCFA et de 46% de dette en Euro, soit 70,77% de dette non fluctuante et 29,23% de dette exposée aux fluctuations de taux de change. " La dette bilatérale représente une part relativement faible, soit 5,03% du portefeuille de la dette extérieure ", fait-on savoir.

Les principaux créanciers bilatéraux du Togo sont l'Agence Française de Développement (36,99%) et du Fonds d'Abu Dhabi (27,48%) suivis du Fonds Koweïtien (17,81%) suivi de Fonds Saoudien et la Belgique. La dette multilatérale se chiffre à 1 127,66 milliards de FCFA et représente le principal type de créancier extérieur, soit 63,17% du portefeuille de la dette extérieure. Les engagements du Gouvernement togolais représentent 42,90% du portefeuille de la dette extérieure pour l'IDA, le contre 22,33% pour le FMI et 15,88% pour la BOAD.

La dette commerciale, quant à elle, s'élève à 567,79 milliards de FCFA et occupe la deuxième place du portefeuille de la dette extérieure par type de créancier après les multilatéraux, soit 31,81%. L'Eximbank Chine

(36,46%) est le principal créancier, suivi respectivement de CARGILL FINANCIAL (17,33%), de la Société Générale (10,96%) et de Bank of Tokyo-MUFG (10,83%) puis de l'Eximbank Inde (7,7%) pour cette catégorie de dette. Le Togo a également fait recours aux crédits à l'exportation.

Maturité résiduelle courte de la dette intérieure.

Le profil d'amortissement de la dette montre que le portefeuille de la dette est exposé à un risque de refinancement compte tenu de la maturité résiduelle relativement courte des emprunts de la dette intérieure.

Le coût du portefeuille de la dette, analysé à travers le taux d'intérêt implicite, ressort à 4,14 % à fin décembre 2024 contre 3,79 % à fin décembre 2023. " Cette hausse du taux d'intérêt implicite s'explique par le renchérissement des taux sur le marché des titres et la mobilisation des prêts commerciaux. La dette intérieure, dominée par les titres publics, coûte en moyenne 5,73% contre 2,12% pour la dette extérieure ", explique-t-on au ministère de l'écono-

mie et des finances. Il est relevé que la réduction du coût de la dette dépendra de la capacité de l'Etat à mobiliser les ressources concessionnelles sur le long terme. La charge d'intérêt représente 2,76 % du PIB. Elle est de 2,14 % du PIB pour la dette intérieure contre 0,62% du PIB pour la dette extérieure.

La maturité moyenne de l'ensemble du portefeuille ressort à 6,67 ans à fin décembre 2024 contre 6,45 ans à fin décembre 2023. Cette hausse est due aux décaissements auprès des créanciers multilatéraux, au cours de l'année 2024. Cet indicateur est influencé négativement par la dette intérieure ayant une maturité moyenne de 4,02 ans en 2024 contre 4,88 ans en 2023. La maturité moyenne de la dette extérieure, quant à elle, ressort à 10,28 ans tiré par des prêts de maturité de 50 ans contractés auprès de la Banque Mondiale. " La part de la dette qui arrive à échéance au 31 décembre 2025 représente 17,10% de l'ensemble du portefeuille de la dette, soit 11,85% du PIB. La part de la dette intérieure qui arrive à échéance au 31 décembre 2025 est de 21,83% contre 10,69% pour la dette extérieure ", peut-on lire dans le rapport.

Aussi, l'encours de la dette dont le taux est révisé au 31 décembre 2025 représente 18,71% contre 12,54% de la dette totale à fin décembre 2024. " Cette dette qui arrive à échéance sur la période doit toutefois être refinancée à de nouvelles conditions financières du marché, ce qui expose le portefeuille à un risque de taux d'intérêt. C'est le cas notamment de 21,83% de la dette intérieure à fin 2024 ", précise-t-on.

KOUDJOUKABALO

LA CENTRALE DES SAVANES LANCÉE :

La Centrale des Savanes lancée

Dans le cadre du Projet Régional d'Intervention d'Urgence en Matière d'Énergie Solaire (RESPI-TE), les autorités ont procédé le mardi 22 avril 2025, au lancement officiel des travaux de construction de la centrale solaire photovoltaïque de Dapaong.

Financé par la Banque Mondiale à hauteur de 60,5 millions d'euros, l'ambitieux projet est mis en œuvre par le ministère des mines et des ressources énergétiques avec l'Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (AT2ER) et le groupeement chinois TBEA International Engineering -TBEA Sunoasis pour la construction.

La réalisation de ce projet s'intègre dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025, notamment dans l'axe 3 qui vise à moderniser le pays et renforcer ses infrastructures. Plus précisément, il contribue aux objectifs P5 (électrification universelle) et P27 (augmentation de la capacité de production électrique), essentiels pour atteindre la couverture universelle en énergie d'ici 2030.

La centrale, d'une capacité de 25VMWc avec un système de stockage de 36 MWh, produira plus de 52114 MWh par an, et permettra d'éviter près de 33.600 tonnes de CO2 par an. Elle desservira 28 942 ménages (environ

145 000 personnes) dans la ville de Dapaong. La seconde composante du projet RESPI-TE qui concerne l'électrification rurale, prévoit l'installation de 1853 lampadaires pour l'éclairage public et le raccordement d'environ 12100 ménages. " Le projet veillera également à intégrer les aspects liés à la résilience aux changements climatiques des infrastructures électriques concernées. En outre, le projet RESPI-TE donnera la priorité aux ménages vulnérables dirigés par des femmes lors de la sélection des ménages à raccorder au réseau ", fait-on savoir au ministère de l'énergie.

Le ministre délégué auprès du ministre des Mines et des ressources Énergétiques, Mawusi Kakatsi, a souligné lors de la cérémonie que " c'est un projet à la croisée des ambitions économiques, de souveraineté énergétique et de développement durable. Sans électricité, pas de santé, pas d'éducation, pas d'industrie et donc pas d'emploi ". La construction de la centrale photovoltaïque de Dapaong participe pleinement à l'objectif national de porter la part des énergies renouvelables à 50% de la capacité installée dès 2025, tout en contribuant à l'ambition d'atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2030. Le démarrage effectif des travaux est prévu pour mai 2025, avec une durée d'exécution de 13 mois.

Le gouvernement fait savoir que



Pose du panneau solaire par les autorités

l'ouvrage permettra de renforcer l'accès des populations de la région des Savanes à une électricité de qualité et disponible en continu, avec un stockage de 36 MWh. L'évacuation de l'énergie se fera par une ligne électrique de 14 km reliant la centrale au poste d'évacuation de la CEB à Dapaong. La centrale photovoltaïque contribuera à l'amélioration des conditions de vie des milliers de foyers et stimulera l'activité économique locale. Il est prévu également l'extension de l'accès à l'électricité pour 61 localités rurales non encore desservies, situées dans les préfectures de Tône, Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Oti, Oti-Sud, Tandjoularé et Cinkassé et plus 12 606 ménages vont bénéficier d'un nouvel accès à l'électricité.

La mise en service de cette infrastructure portera la capacité solaire installée du pays à 100 MWc et fera grimper la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 41 % en 2026, contre 38 % en 2023. Ce

projet s'ajoute à celui de Blitta, déjà opérationnel, et sera suivi d'autres centrales solaires à Sokodé (64 MWc), Awandjelo (40 MWc) et Agoè-Nyivé (7 MWc). Des infrastructures clés pour concrétiser la stratégie nationale d'électrification portée par les plus hautes autorités.

Il faut dire qu'en matière d'éclairage public solaire, 50 000 lampadaires éclairaient 4 599 localités rurales sur tout le territoire national grâce au Projet d'Éclairage Public Solaire en Milieu Rural (PEP'S Rural) lancé en 2023 par le Chef de l'État Faure Gnassingbé. La réalisation de ce projet permet de réduire les inégalités d'accès à l'éclairage public ; renforcer la sécurité dans les villages ; stimuler les activités économiques nocturnes ; contribuer à l'autonomisation des communautés ; lutter contre la pauvreté énergétique, offrir une solution propre, durable et sans émission de CO2.

ALI SAMBA

MILLENIUM CHALLENGE COORPORATION :

La clairvoyance des autorités togolaises

Au mois de Décembre de l'année dernière, les autorités togolaises ont décidé de suspendre le processus pour l'accès au programme Compact du Millénium Challenge Corporation (MCC) pour une période de 3 à 6 mois. Une correspondance officielle en date du 17 Décembre 2024 a été adressée à cet effet à Alice Albright, la PDG du MCC. Le MCC est un programme d'aide des États-Unis qui vise à promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, à travers des programmes "Compacts", des subventions conséquentes à long terme.

Mais alors, que n'avons-nous pas entendu de la part de certaines personnes qui se moquaient ouvertement du gouvernement togolais et qui fabriquaient, à leur bon vouloir, des fausses raisons de la demande des autorités togolaises, alors que ces dernières ne privilégient que les intérêts des populations togolaises, notamment celles la région des savanes qui font face à des actes de terroristes.

En effet, après avoir satisfait à plusieurs indicateurs clés du tableau de score du MCC grâce à des réformes dans plusieurs domaines comme la bonne gouvernance, la transparence économique, la lutte contre la corruption, le respect des droits civiques, le pays a été éligible au programme Compact qui devrait induire une subvention à



long terme de la part du MCC. Cependant, le partenaire du Togo excluait la région des savanes de la mise en œuvre du Compact.

Pour le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé et son gouvernement, il n'en est pas question. La région des savanes faisant partie intégrante du pays, la mise en œuvre du Compact se fera sur toute l'étendue du territoire, y compris la région des savanes, ou ne le sera pas. C'était la position ferme tenue par les plus hautes autorités du pays qui ont donc demandé la suspension des discussions avec le MCC pour une période de trois à 6 mois, avant que ce dernier ne ponde aussi un communiqué avec des explications alambiquées.

Le moins que l'on puisse dire aujourd'hui, quelques mois seulement après la suspension des discussions et à l'aune des derniers développements de l'actualité politique des Etats-Unis (pays du MCC), c'est que le Gouvernement togolais a eu raison de privilégier

sa position attentiste et de mettre "pause" sur les discussions qui étaient en cours. Car, dans 90 jours, on chantera le "Requiem Aeternam" au MCC. C'est la décision prise par l'administration Trump à travers le Department of Government Efficiency (DOGE).

On peut se féliciter, alors, de la sagacité de Faure Gnassingbé dans cette affaire. Lit-il dans une boule de cristal ? Nous ne saurons le dire. Bien lui en a pris quand même. Imagine-t-on un seul instant le tracassé et le traquenard dans lequel serait actuellement le gouvernement s'il avait accepté les desideratas du MCC, incluant ces fonds dans le budget national alors que ces derniers ne seront plus débloqués ? Il serait en train de faire des pieds et des mains, comme certains de ses homologues de la sous-région, avec ce qu'il y a d'humiliant pour un chef d'Etat, de demander un report de la décision de l'administration Trump. Le Togo ne connaîtra pas cette déculottée.

Ce qui est constant est que le Chef de l'Etat ne transige pas sur la dignité de son peuple. Quelque que soient les millions de dollars offerts par les partenaires techniques et financiers, ces derniers ne devraient pas en imposer aux autorités. A défaut, que les fonds retournent d'où qu'ils viennent. Les Togolais, peuple travailleur, retourneront farouchement les manches pour traduire dans les faits, les réformes courageuses entreprises depuis quelques années pour le développement du Togo et pour le bien des hommes et femmes qui y vivent.

Ces réformes, elles se poursuivent avec des résultats probants dans tous les secteurs du pays. N'en déplaisent à ceux qui jouent aux aveugles et qui refusent de se rendre à l'évidence, que le Togo avance dans son développement, à son rythme bien sûr. Où sont-ils, ceux qui se sont réjouis des arguments fallacieux du MCC dans son communiqué du 19 Décembre 2024, mettant le curseur des désaccords ailleurs, autre que ce que le gouvernement préconisait. Ils devraient en avoir honte. Mais ça, c'est leur problème qu'ils iront gérer avec le MCC. Le Togo qui, dans cette affaire du MCC, a réalisé des scores qu'aucun pays n'a pu faire, mais qui n'a jamais accédé au Treshold, lui, poursuit sa marche vers des lendemains meilleurs...

ALI SAMBA

AGRICULTURE/SECURITE ALIMENTAIRE :

Les grandes actions déployées par le gouvernement

Au Togo, la sécurité alimentaire est une réalité qui prend forme. A travers une vision stratégique et des réformes structurelles, le pays s'engage résolument à garantir à chaque citoyen un accès suffisant, régulier et sain à l'alimentation. Inscrite au cœur de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, la sécurité alimentaire constitue l'un des axes majeurs du développement durable poursuivi par l'Etat. Cette priorité se traduit par des investissements soutenus dans les filières agricoles, la modernisation des techniques de production et la promotion de la transformation locale.

Des mécanismes d'accompagnement aux producteurs

Pour soutenir les acteurs du monde rural, le gouvernement renforce chaque année l'accès aux intrants agricoles subventionnés, notamment les semences améliorées, les engrais et les produits phytosanitaires. Le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (Mifa) facilite l'accès au crédit. Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) aussi. A travers son produit Accès des agriculteurs aux services financiers (Agrisef), 36,85 milliards de francs CFA de crédits ont été octroyés à la cible de 2014 au 14 mars 2025.

Ces crédits, s'accompagnant d'un encadrement technique renforcé et de la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, permettent aux producteurs d'accroître leurs rendements.

Un acteur phare de la sécurité alimentaire

Comme les années antérieures, en

2025, l'Etat a défini un budget de 19 milliards de francs CFA qui est consacré à ce but, selon la loi de finances 2025. Il s'agit, lorsqu'on les compare, d'une hausse de 46 % par rapport aux 13 milliards de francs CFA de l'année 2024. Le montant représente 36 % du budget du ministère de l'Agriculture qui est établi à 52,6 milliards de francs. Le président Faure Essozimna Gnassingbé valorise l'autosuffisance alimentaire, d'où la mise en œuvre des projets comme les Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) pour ne plus dépendre de l'extérieur.

En effet, en choisissant d'avoir des stocks inépuisables, le Togo booste ainsi son économie rurale, réussissant à créer des emplois pour 27 000 producteurs en 2024 via l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT). Depuis des années, en réponse à la vulnérabilité aux aléas climatiques et aux chocs exogènes, le pays a mis en place un système de réserve nationale de sécurité alimentaire, géré par l'Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (Ansaf).

Le transport des produits agricoles

L'écoulement des produits agricoles, longtemps entravé par la vétusté des pistes rurales, les coûts élevés du transport ou encore l'enclavement de certaines zones de production, fait désormais l'objet d'une attention particulière. Dans ce sens, des investissements massifs sont engagés pour le réaménagement et l'entretien des routes rurales, notamment à travers le programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) et d'autres projets.



A titre illustratif, entre 2021 et 2022, plus de 2 200 kilomètres de pistes rurales ont été achevées dans les régions du pays. Ces travaux visent non seulement à désenclaver les zones de forte production, mais également à réduire les pertes post-récoltes, à faciliter l'accès aux marchés et à améliorer les revenus des producteurs.

La trouvaille récente

Face aux défis logistiques auxquels fait face le secteur, notamment en matière de transport des marchandises, la solution numérique dénommée Navo AgriMove a été lancée. Elle a pour objectif de mettre en relation les producteurs agricoles et les sociétés de transport dans le but de faciliter l'acheminement des produits agricoles dans le pays et d'optimiser les coûts. Avant elle, l'un des obstacles auxquels se confrontent les producteurs est le manque d'accès à des services de transport fiables et abordables, faisant qu'ils négocient individuellement les prix, un ensemble de choses entraînant

des coûts élevés, des retards de livraison et des pertes de récoltes à cause de l'absence d'une solution bien réfléchie et adaptée à la situation.

Une meilleure organisation

Navo AgriMove a la particularité de porter une approche intuitive et sécurisée pour organiser le transport des produits agricoles. Le processus est simple : le producteur agricole publie une demande de transport en précisant le volume des marchandises, la destination et la date souhaitée. Les sociétés de transport reçoivent ces demandes et soumettent leurs offres en fonction de leurs disponibilités et de leurs tarifs.

Dès qu'un accord est trouvé, le producteur verse une avance via la plateforme, ce qui garantit la sécurisation de la transaction. Navo AgriMove reçoit une commission et s'assure de l'aboutissement de l'opération. C'est une solution qui cadre avec les aspirations du gouvernement, qui est entiché du développement des secteurs économiques par les TIC.

KOUDJOUKABALO

Zozo

COMMEMORATION DU 27 AVRIL : LE PRESIDENT FAURE A RALLUME LA FLAMME DE L'INDEPENDANCE



Le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, a procédé à la rallumage de la flamme de l'Indépendance. C'était le samedi 26 avril dernier.

Dans le cadre des activités marquant la célébration du 65ème anniversaire de l'accession du Togo à la souveraineté internationale, le Président de la République, a procédé, le samedi 26 avril, au rallumage de la flamme de l'Indépendance.

Ce cérémonial républicain, organisé à la veille de la célébration de la Fête nationale du 27 avril, a réuni, autour du Chef de l'Etat à la Place de l'Indépendance, plusieurs personnalités mais aussi une foule nombreuse.

Notons qu'à la veille de chaque 27 avril, le Chef de l'Etat fait généralement cet exercice, un geste hautement symbolique, un devoir de mémoire collective, en somme, envers tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour que naisse la Nation Togolaise, bref des héros nationaux.

@macite.tg

65 ANS D'INDEPENDANCE : PLUSIEURS PERSONNALITES ET CITOYENS DECORES



Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a procédé samedi 26 avril à Lomé, à la décoration de plusieurs compatriotes militaires et civiles en reconnaissance de leur mérite et engagement pour la nation et leur contribution à la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité au Togo. L'événement, organisé au Palais des Congrès de Lomé, s'inscrivait dans le cadre des festivités de la célébration du 65ème anniversaire de l'Indépendance.

Le chef de l'Etat a notamment fait de plusieurs citoyens des Commandeurs, Officiers et Chevaliers de l'Ordre du Mono et de l'Ordre national du mérite. D'autres ont reçu des distinctions honorifiques, pour leur contribution exemplaire au développement du pays, à la cohésion sociale et à la promotion des valeurs de la République.

Source : @Republiquetogolaise.com

FOOTBALL : SEMASSI DE SOKODE REMPORTE LA COUPE DE L'INDEPENDANCE



Les Guerriers de Tchaooujo ont remporté, le dimanche 27 avril, le trophée de la Coupe de l'Indépendance. Le club de Sokodé a remporté la finale de l'édition 2025 face à DYT0, sur un score de 3 buts à 0. La rencontre, disputée au Stade Municipal de Lomé et ouverte gratuitement au public, s'inscrivait, comme chaque année, dans le cadre des festivités de la célébration de l'Indépendance du Togo. Semassi de Sokodé succède ainsi à l'ASCK, vainqueur des quatre précédentes éditions de la compétition.

Pour rappel, la Coupe de l'Indépendance met en compétition les clubs de première et deuxième divisions du championnat national de football.

Source : @Republiquetogolaise.com

CHAQUE MÉTIER EST ESSENTIEL
CÉLÉBRONS LE TRAVAIL



mai

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>





Yas

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones

5G 4G+ 

yas.tg #Alèz

600F
700Mo

3 jours
***909*216#**

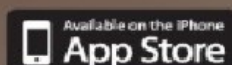
© - voodoo



MyBOA

Gérez vos comptes,
vos **cartes** et vos **transferts...**
avec votre **smartphone.**

Téléchargement sur



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



www.boatogo.com